

30 juin 2026

Solutions multi-actifs – Core ESG Portfolios

Résumé des informations publiées sur le site internet

Le règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers exige que nous résumions les informations fournies dans nos informations précontractuelles relatives à un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales, ainsi que certaines autres informations publiées sur un site internet. Ces informations sont communiquées à ces fins par Citibank Europe plc, pour les clients de sa succursale au Luxembourg, dans le cadre des Multi-Asset Class Solutions – Core ESG Portfolios

Absence d'objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif d'investissement l'investissement durable.

Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Le produit financier investira uniquement dans des fonds classés au titre de l'article 8 ou de l'article 9 du SFDR.

Stratégie d'investissement

Le produit financier investira uniquement dans des fonds OPCVM dont le gestionnaire du fonds sous-jacent a confirmé qu'ils remplissent les exigences applicables aux produits relevant de l'article 8 ou de l'article 9 du SFDR.

Le produit financier n'étant exposé qu'indirectement aux entreprises opérationnelles ou commerciales, par ses investissements dans des fonds OPCVM, nous nous appuyons sur l'évaluation des bonnes pratiques de gouvernance réalisée par les gestionnaires des fonds sous-jacents (lesquels ont l'obligation, au titre du SFDR, de veiller à ce que les sociétés bénéficiaires des investissements de leurs fonds relevant de l'article 8 ou de l'article 9 respectent de bonnes pratiques de gouvernance).

Proportion d'investissements

Le produit financier s'engage à consacrer une proportion minimale de 80 % des investissements à l'atteinte des caractéristiques promues par le produit financier. La part restante des investissements du produit financier se compose de liquidités et d'équivalents de trésorerie, y compris des titres émis par des fonds communs de placement monétaires, détenus aux fins de gestion efficace du portefeuille.

Le produit financier n'a pas vocation à réaliser des investissements durables et ne prend pas en compte la taxonomie de l'UE et ainsi, 0 % de ses investissements est aligné sur la taxonomie. Il est prévu que toute exposition aux sociétés bénéficiaires des investissements soit indirecte, par l'intermédiaire de fonds d'investissement.

Suivi des caractéristiques environnementales ou sociales

Nous examinons annuellement les fonds sous-jacents afin de veiller à ce que seuls des fonds relevant de l'article 8 ou de l'article 9 (y compris des ETF) soient détenus dans le produit financier.

Méthodologies relatives aux caractéristiques environnementales ou sociales

Le processus d'investissement utilise un filtre positif pour définir l'univers d'investissement du produit financier en identifiant les fonds relevant de l'article 8 ou de l'article 9 du SFDR. De plus amples informations sont fournies dans les informations détaillées qui sont publiées sur le site internet.

Sources et traitement des données

La classification SFDR du fonds (article 8 ou article 9) est confirmée au moyen de données fournies par Morningstar, qui obtient les informations relatives à la classification SFDR des fonds directement auprès des gestionnaires des fonds sous-jacents.

Étant donné que nous nous appuyons sur la classification SFDR des fonds et sur d'autres données communiquées par les gestionnaires des fonds sous-jacents, nous n'estimons aucune des données utilisées par le produit financier pour atteindre ses caractéristiques environnementales ou sociales.

Limites des méthodologies et des données

Les gestionnaires des fonds sous-jacents peuvent adopter des approches, critères d'éligibilité ou cadres différents pour classer les fonds au titre de l'article 8 ou de l'article 9 ou pour classer les investissements en tant que « investissements durables » ou investissements alignés sur des caractéristiques ou enjeux environnementaux/sociaux. Par conséquent, différents gestionnaires peuvent, dans le cadre de leur propre référentiel, classer différemment un même investissement ou des fonds appliquant des stratégies similaires.

Sachant que les règles et orientations SFDR ont confirmé que les gestionnaires de fonds peuvent appliquer diverses stratégies pour respecter les exigences de l'article 8 ou de l'article 9 du SFDR, nous considérons que nous sommes toujours en mesure d'atteindre les caractéristiques promues par le produit financier de manière appropriée.

Diligence raisonnable

Les investissements potentiels sont inclus dans le produit financier uniquement s'ils respectent les éléments ESG contraignants résumés ci-dessus, lesquels sont mis en œuvre dans le processus d'investissement sous forme de filtres contraignants. Par ailleurs, notre équipe d'investissement dédiée à l'ESG a un dialogue interne constant sur les investissements du produit financier.

Politiques d'engagement

L'engagement ne fait pas directement partie de la stratégie d'investissement environnementale ou sociale promue par le produit financier. Aucune procédure n'est en place pour traiter les controverses liées à la durabilité au sein des fonds sous-jacents.

Indice de référence désigné

Le produit financier n'a pas désigné d'indice de référence aux fins de l'atteinte de ses caractéristiques environnementales ou sociales.

Informations importantes

Chez Citi Private Bank, nous accordons une grande importance à la protection de vos données personnelles. Pour en savoir plus, veuillez consulter notre site internet : <https://www.privatebank.citibank.com/privacy>

Citibank Europe plc, succursale luxembourgeoise, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 200204, est une succursale de Citibank Europe plc. Elle est soumise à la supervision conjointe de la Banque centrale européenne et de la Banque centrale d'Irlande. Elle est par ailleurs soumise à une réglementation limitée de la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF), en sa qualité d'autorité de l'État membre d'accueil, et est enregistrée auprès de la CSSF sous le numéro B00000395. Son établissement principal est situé 31, Z.A. Bourmicht, 8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Citibank Europe plc est réglementée par la Banque centrale d'Irlande. Elle est enregistrée au registre de la Banque centrale sous le numéro de référence C26553 et est supervisée par la Banque centrale européenne. Son siège social est situé 1 North Wall Quay, Dublin 1, Irlande. Citibank Europe plc est immatriculée en Irlande sous le numéro d'immatriculation 132781. Elle est réglementée par la Banque centrale d'Irlande sous le numéro de référence C26553.

© 2026 Citigroup Inc. Tous droits réservés. Citi et Citi avec le motif Arc Design sont des marques de service déposées de Citigroup ou de ses sociétés affiliées.